



CE VIDE-GRENIER SERT A **SOUTENIR** L'ACTION DU GROUPE ALSACE,
EN PARTICULIER L'ORGANISATION DE **SÉJOURS DE VACANCES**

Au programme en 2015

- ▶ **P'tit camp** - du 13 au 26 juillet à Belmont, Bas-Rhin (6-10 ans)
- ▶ **Cré'Ado** - du 13 au 26 juillet au Camp Joubert, Haute-Loire (11-14 ans)
- ▶ **Camp franco-allemand, découvertes et canoë** - du 8 au 15 août, Allemagne (13-15 ans)

Nous accueillons vos dons : livres, bibelots, jouets, linge de maison, habits (enfant seulement) en bon état, le vendredi 15 mai de 10 h à 18 h.

Renseignements et inscriptions

UCJG-YMCA Groupe Alsace

8 rue du Fossé des Treize—67000 Strasbourg

09.52.28.47.60 - 07.81.51.99.88 - secretariat@ucjgalsace.org



Merci de ne pas jeter sur la voie publique.

ALSACE
UCJG
YMCA

En partenariat avec la Paroisse protestante de la Montagne-Verte

VIDE - GRENIER

Saint-Jean

SAMEDI
16 MAI 2015

7h/17h

**Autour de la Paroisse protestante de la
Montagne-Verte**

Rues d'Ernolsheim, de Wolxheim
(coin route Schirmeck)

AMBIANCE CONVIVIALE - BUVETTE ET PETITE RESTAURATION SUR PLACE



RÈGLEMENT

Autour de l'église Saint-Jean ▶ rues d'Ernolsheim et de Wolxheim

- 1) La vente au déballage est strictement réservée aux particuliers et associations, à l'exclusion de tout professionnel ou ambulancier, tirant des revenus réguliers de ce type d'activité.
- 2) La vente de nourriture et boissons est strictement réservée à l'organisateur.
- 3) Le bulletin d'inscription dûment complété et signé, et accompagné du règlement correspondant au métrage souhaité, doit être envoyé **avant le jeudi 07 mai 2015** (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse ci-contre.
- 4) Tout bulletin d'inscription incomplet, illisible ou non accompagné du règlement correspondant est considéré comme nul.
- 5) La réception du bulletin complet avec le règlement adéquat dans les délais vaut attribution de place. Aucune confirmation n'est donnée en retour, sauf en cas de dépassement des places disponibles.
- 6) Aucune demande de remboursement ne sera acceptée en cas de renoncement ou d'absence d'un participant, quelle qu'en soit la cause.
- 7) Le jour de la manifestation, l'organisateur place les participants au fur et à mesure de leur arrivée. Aucune réservation ou doléance pour un emplacement particulier n'est possible.
- 8) Les participants souhaitant être placés ensemble doivent donc se présenter ensemble.
- 9) La circulation des véhicules sur le terrain n'est pas possible pendant les horaires d'ouverture de la manifestation.
- 10) L'organisateur est souverain pour la résolution des éventuels litiges.
- 11) Les résidus, invendus et emballages divers devront être emportés par chaque exposant. Les participants s'engagent à laisser place nette à leur départ.
- 12) L'organisateur est déchargé de toute responsabilité, en cas de contrôle administratif, pour toute irrégularité, inexactitude ou fausse déclaration de la part du participant.
- 13) L'organisateur se réserve le droit d'exclure de la manifestation tout participant qui ne respecterait pas le présent règlement.
- 14) Aucune dérogation au présent règlement ne sera admise sans l'accord exprès de l'organisateur.

Samedi 16 mai 2015

7h-17h

**Installation dès 6h
13 euros les 4 m²**

120 emplacements

Inscriptions avant le : 09/05/2014

BULLETIN D'INSCRIPTION

Vide-grenier Saint Jean - 16 mai 2015 - de 7 h à 17 h

Strictement réservé aux particuliers et aux associations

▶ **A renvoyer avant le jeudi 07 mai 2015, le cachet de la poste faisant foi** ◀

Je soussigné(e) : NOM Prénom

Adresse exacte :

.....

Téléphone..... Courriel

N° pièce d'identité (passeport, C.N.I) :

Délivrée le : A :

Demande la réservation d'un emplacement de :

Emplacement de 4 mètres linéaires* :	13 euros
4 mètres supplémentaires : _ _ _ x 13 €	_ _ _ €
Soit un montant total de :	_ _ _ €

* Possibilité de garer **une** voiture par emplacement réservé.

Règlement ci-joint par : chèque (à l'ordre de UCJG-Alsace) espèces

« J'atteste sur l'honneur que l'origine des objets personnels et usagés est régulière et que je ne suis ni professionnel, ni ambulancier, tirant des revenus réguliers de ce type d'activités. Je déclare en outre avoir lu avec attention le règlement et en approuver chaque point ».

Signature (obligatoire) :

Bulletin à adresser une fois rempli, signé et accompagné du règlement à :

YMCA-UCJG Alsace - 8 rue du Fossé des Treize - 67000 Strasbourg

L'inscription est ferme et définitive dès réception du talon d'inscription, accompagné du règlement, dans la limite des places disponibles. Aucun reçu ne sera émis.

Renseignements : **09.52.28.47.60 • 07.81.51.99.88 • secretariat@ucjgalsace.org**

